

Le ministère de la Justice célèbre les 20 ans des SPIP, services pénitentiaires d'insertion et de probation.



Du 14 au 18 octobre 2019, le ministère de la Justice célèbre les 20 ans des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). A l'heure où la loi de programmation pour la Justice leur confère un rôle accru, plus d'une centaine de manifestations seront organisées partout en France.

Du 14 au 18 octobre 2019, plus de 100 actions programmées

- **246 000 personnes** suivies par les SPIP dont 70 000 détenues
- **5400 personnels de SPIP**, directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, surveillants pénitentiaire...
- Près de **1500 postes créés** dans la filière entre 2018 et 2022
- **103 SPIP** sur l'ensemble du territoire

Prévenir la récidive

Créé par le décret du 13 avril 1999, le SPIP est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire ayant pour cœur de mission la prévention de la récidive.

Pour cela, le SPIP intervient au sein des établissements pénitentiaires – en milieu fermé – et également auprès des personnes suivies en milieu ouvert. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences diverses, indispensables à l'évaluation et la prise en charge du public suivi.

103 SPIP, à compétence en principe départementale, prennent en charge au quotidien les personnes placées sous main de justice sur l'ensemble du territoire.

1500 postes créés dans les SPIP entre 2018 et 2022

Dans un contexte où la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice renforce le rôle des SPIP et développe notamment le travail d'intérêt général, d'importants recrutements sont prévus : **1500 postes sont créés dans les SPIP entre 2018 et 2022 (venant renforcer les 5400 personnels actuels)** : en

majorité des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, ou encore des surveillants pénitentiaires chargés de la surveillance électronique.

Cet automne, deux concours sont ouverts : celui de CPIP (300 postes à pourvoir) et de DPIP (50 postes à pourvoir). Le concours est accessible à Bac+3 minimum. (Inscription jusqu'au 13 décembre sur lajusticerecrute.fr).

En bref: Le SPIP est dirigé par un directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DFSPIP) et comprend des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP), des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ainsi que des personnels de surveillance, des psychologues, des assistants de service social et des personnels administratifs.

Au sein de l'administration pénitentiaire, dix directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) regroupent les établissements pénitentiaires et les services pénitentiaires d'insertion et de probation.